UNE GRANDE RÉUNION

à l' « Union Sociale et Patriotique »

La grande réunion que nous avons annoncée aura lieu, dimanche prochain, 6 mars, à quatre heures, à l'Hippodrome. M. Beauregard, député de Paris, traitera les sujets suivants : « La politique générale » et « l'Internationalisme. »

—×—

L'Administration municipale rendra compte de son mandat dans des réunions qui auront lieu prochainement dans les sections.

LE COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES s'est réuni, vendredi soir, à sept heures, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire. M. le Maire a souhaité d'abord la bienvenue à M. Bipper, récemment nommé délégué cantonal par arrêté préfectoral. Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Comité a donné son approbation au cahier des charges pour la mise en adjudication des vêtements qui seront donnés, l'hiver prochain, aux enfants des écoles communales.

UN CONCOURS a eu lieu, vendredi après-midi, à deux heures, *pour deux emplois de commis aux écritures*, à la Mairie. Une vingtaine de candidats se sont présentés.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER. — L'Etat-Civil a enregistré, pendant le mois de février, 97 mariages et 4 divorces, 270 naissances, dont 41 illégitimes, 7 mort-nés, dont 1 illégitime et 174 décès. Voici quelles ont été les causes des décès :

Fièvre typhoïde (typhus abdominal), 6; rougeole, 3; scarlatine, 5; diphtérie et croup, 2; grippe, 2; choléra nostras, [illegible]; tuberculose des poumons, 29; tuberculose des méninges, 3; autres tuberculoses, 1; cancer et autres tumeurs malignes, 6; méningite simple, 5; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 14; maladies organiques du cœur, 14; bronchite aiguë, 4; bronchite chronique, 5; pneumonie, 4; autres affections de l'appareil respiratoire, 17; diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans), 6; [illegible] du foie, 5; néphrite et maladie de [illegible] [illegible]; [illegible]; 1; [illegible]; 1; débilité congénitale [illegible]; [illegible] violentes [illegible], 4; suicides, 2; autres maladies, 20.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé [illegible], vicaire à R[illegible], est nommé vicaire à l'église Saint-Sépulcre.

POUR LA « GOUTTE DE LAIT ». — Nous apprenons avec plaisir qu'un groupe de jeunes sportsmen, de [illegible] de donner un but charitable aux divertissements de la mi-carême, se proposent de quêter le dimanche 12 mars, à [illegible] dans l'après-midi et dans les cafés, le soir, au profit de l'œuvre de la *Goutte de Lait*.

Nous les félicitons de cette très louable pensée.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — La treizième conférence de la saison aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, aujourd'hui samedi 5 mars, à huit heures et demie du soir. Elle aura pour sujet : « Un record dans l'Himalaya, Trieste, Bombay, Srinagar, passage de Zoj[illegible] (3.600 m.), vallée du Haut Indus, glaciers du [illegible] (dernier camp à 6.100 m.) et du Deosai (4.000 à 5.600 m.). A 7.000 mètres, en route pour le pic K 2 (8.620 m.) », par M. le docteur Jacot-Guillarmod, membre du Club Alpin Français.

Il y aura de nombreuses projections inédites à la lumière électrique.

A L'INSTITUT TURGOT. — M. le Ministre de l'Instruction publique a, le 26 février dernier, approuvé la décision du Conseil départemental en date du 3 juillet 1903, portant création d'un 8e emploi de professeur à l'Ecole primaire supérieure de garçons.

UNE VOITURE TAMPONNÉE PAR UN CAR. — Vendredi matin, vers six heures et demie, la voiture de M. [illegible], marchand de lait à Lys, se dirigeait vers la Grande-Place, lorsque, arrivée en face de la *ferme de Mme Descat*, elle fut violemment tamponnée par un car ouvrier. Le véhicule fut jeté sur le côté et versa dans le fossé qui borde la route.

Heureusement, on n'a à déplorer aucun accident de personne. Seule, la voiture a subi de légères avaries ; tout le lait contenu dans les bidons s'est répandu à terre.

UNE CHUTE. — Une ménagère, Zoé Vancommelbeek, âgée de 63 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, cour Jonville, 4, est tombée si malheureusement dans son habitation qu'elle s'est fracturé l'avant-bras droit. [illegible] le docteur Carette a fait admettre la blessée à l'Hôtel-Dieu.

UNE SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi, vendredi matin, au Minck, 200 kilos de poisson reconnu *impropre à la consommation publique*.

[illegible] DE L'AVENIR, SOCIÉTÉ CIVILE DE RETRAITES. — Le bureau de la 127e section, [illegible] que la recette de mars aura lieu dimanche 6 courant. [illegible] à la rapidité des opérations, les sociétaires sont invités à se munir de [illegible] et payer leur compte juste. Cotisation, 1 fr. 05 par mois.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la Société [illegible] du Nord, un [illegible], [illegible] D[illegible], 19 ans, [illegible], a été [illegible] par une [illegible] rue de Roubaix. — Un [illegible], Emile [illegible], rue de Bouvines, cour Poutier, a été blessé [illegible] par de la chaux. Trois semaines de repos. Docteur Dhaine. —— Au peignage de MM. A. Motte et Cie, un homme de peine, Constant Henro, 40 ans, rue [illegible], s'est blessé à la main gauche en [illegible] une [illegible] de laine. Vingt jours de repos. Docteur [illegible]. —— A la filature de coton de M. [illegible], un soigneur, Constant Desprez, 44 ans, rue des Fleurines, cour Cornil, s'est fait des contusions au côté gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur [illegible]. —— Dans la teinturerie-apprêt de M. J. Vanneckel, un apprêteur, Louis Alrion, 14 ans, [illegible], a été blessé au genou droit par une [illegible]. Dix jours de repos. Docteur Lebleu. —— Une [illegible] de MM. Terryn frères, [illegible], 40 ans, rue Voltaire, cour Messiaen, a été blessée à l'index gauche par un morceau de bois. [illegible] jours de repos. Docteur [illegible]. —— Une épl[illegible] de l'atelier de M. Emile Trentaut, fabricant, Marie [illegible], 23 ans, rue Sainte-Thérèse, s'est blessée au pied en tombant. Quatre jours de repos. Docteur Delahousse. —— A la filature de coton de M. Etienne Motte et Cie, un [illegible], Louis Verbrugge, 22 ans, rue du Hutin, s'est blessé à l'auriculaire droit en mettant une courroie sur une poulie. Huit jours de repos. Docteur Bernard. —— Dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Meillassoux, un apprêteur, Albert Deslinque, 24 ans, boulevard de Belfort, s'est blessé à la main droite pendant son travail. Huit jours de repos. Docteur Godefroy. —— Une tisserande de M. Louis Mulliez, fabricant, Sophie Bayart, 56 ans, rue Jeanne-d'Arc, à Wattrelos, s'est blessé au pied gauche en heurtant contre son métier. Vingt jours de repos. Docteur Mariage. —— A la filature de coton de MM. Motte et Blanchot, un homme de peine, Achille Caplette, 50 ans, rue de Tourcoing, à Wattrelos, a été blessé à la main gauche, en manœuvrant une caisse. Quinze jours de repos. Docteur Godefroy.

ENTERREMENT DU SAMEDI 5 MARS. — Mme Vve Paulus, née Sidonie Foulon, neuf heures et demie, église Sainte-Elisabeth.

Vêtements caoutchouc pour hommes et femmes. Prix modérés. Dépôt de fabrique. Maison Chombart-Payen, 7 et 9, rue du Bois. 51044

EN VENTE à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, *Grande-Rue, Roubaix* :

La comptabilité commerciale, industrielle et domestique, avec notions sur le commerce, le crédit, les sociétés et la législation commerciale, par G. Soreph, vérificateur à la Banque de France 3.00

Eléments de commerce et de comptabilité, par Gabriel Faure 4.00

Pour gérer sa fortune. Conseils pratiques sur les placements de capitaux et les assurances, par G. des Essars 2.50

Des vérifications et des expertises en comptabilité, par H. Deschamps ....

FOYERS de tous systèmes, de luxe et pour cuisine. — Lessiveuses et tordeuses brevetées. Le plus grand choix. — Quincaillerie Six-Lebrun, place des Halles. 50943

WASQUEHAL

UNE SOIRÉE INTÉRESSANTE. — On nous prie d'annoncer qu'il y aura dimanche prochain, 6 mars, à cinq heures, au Patronage de Wasquehal, une soirée très intéressante.

LANNOY

LES LISTES ÉLECTORALES. — La commission de révision des listes électorales n'ayant pas cru devoir faire droit à des demandes d'inscription ou réinscription, ainsi qu'à d'autres de radiation d'électeurs à la liste établie par elle, les cas, 12 demandes d'inscription et 12 de radiation, avaient été soumis par le Comité du parti républicain libéral, au tribunal de justice de paix de Lannoy. M. le Juge de paix a rendu vendredi son jugement ordonnant la radiation de huit électeurs portés à la liste, et l'inscription de deux autres.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Il y a une quinzaine de jours, Estholle Zuinwart, 3 ans, bobineuse, chez M. Ferdinand Lebergue, et domiciliée au Champ-de-Mars, à Hem, a fait une chute et s'était blessée légèrement au genou droit : elle continua son travail sans attacher d'importance à cet accident. Le mal s'est depuis aggravé, et M. le docteur Parmentier a constaté une arthrite du genou ; il est impossible, quant à présent de déterminer combien de temps il faudra pour la guérir.

HEM

LES PREMIÈRES COMMUNIONS des enfants de la paroisse auront lieu le dimanche 20 mars, jour de la *Passion*. Cette année, 35 garçons et 31 filles s'approcheront pour la première fois de la Sainte-Table.

WILLEMS

DANS LA DOUANE. — M. Dupré, préposé des douanes à Willems, vient d'adresser sa démission à la direction. C'est la troisième enregistrée dans la quinzaine.

CYSOING

TROIS JEUNES GENS, MM. Delmotte, Godefroy et Maes, ont fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir lancé des boules de neige sur M. Victor Gobert, 26 ans, marchand de chiffons, à Camin (Belgique).

BOUVINES

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni sous la présidence de M. Félix Dehau, maire. Etaient présents : MM. Desmarescaux Léon, Lemaire Charles, Desfontaines Alfred, Lenglart Désiré, Droulers Auguste.

Entretien des édifices communaux. — Le Conseil vote un supplément de crédit de 597 fr. 52 à prendre sur l'exercice 1903, pour réparations et entretien des édifices communaux.

Soutien de famille. — Avis favorable est donné pour dispense militaire à titre de soutien de famille à une demande formée par M. Victor Mounet.

Assistance médicale gratuite. — Sur la proposition de M. le Maire et après lecture du nom des personnes proposées par le bureau de l'Assistance pour l'admission à l'Assistance médicale gratuite, le Conseil municipal a arrêté en comité secret la liste comptant 203 noms, par application de la loi du 15 juillet 1903, art. 14. La séance est ensuite levée.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

A ROUBAIX, Grande-Rue, 71

A TOURCOING, rue Carnot, 5

Impressions en tous genres pour le commerce. — **Têtes de lettre. — Factures. — Memorandums. — Avis. — Circulaires. — Cartes commerciales. Enveloppes. — Mandats. — Registres. — Carnets. Etiquettes, etc. etc.** — Exécution rapide et soignée. — Prix modérés.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et de beaux articles à des prix avantageux?

Comment voulez-vous que le public le sache, si vous ne le lui dites pas? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous?

WATTRELOS

LES COURS D'ARBORICULTURE. — La première conférence de 1904 sur l'arboriculture sera donnée dimanche prochain, à onze heures un quart, très précises, par M. Etienne Salmon, dans son jardin, rue de Roubaix.

A « LA GAULOISE ». — Nous avons annoncé que notre société de gymnastique préparait une grande fête-concert à l'occasion de l'inauguration de sa *nouvelle* salle de répétitions. La date de cette fête est définitivement fixée au dimanche 27 mars. Les organisateurs se sont assurés le concours d'une section de la Musique Municipale et de plusieurs artistes distingués et quoique le programme ne soit pas encore arrêté, nous pouvons dès maintenant, prévoir qu'il sera des plus attrayants. Les réunions organisées par *La Gauloise* ont toujours obtenu beaucoup de succès auprès du public et notre société ne négligera rien pour maintenir la réputation qu'elle s'est acquise dans l'organisation de ses fêtes.

TOURCOING

MOUVEMENTS DANS L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Mlle Decaudin, pourvue du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique, institutrice titulaire, à Marcq-en-Barœul, est détachée des cadres de l'enseignement primaire départemental et mise à la disposition du Recteur de l'Académie de Lille, pour occuper l'emploi d'institutrice au Lycée de Tourcoing (emploi nouveau.)

M. Delannoy, professeur de gymnastique au Lycée de Tourcoing, est promu de la 4e classe à la 3e classe.

POUR L'ŒUVRE DU VESTIAIRE DES ECOLES LIBRES. — Le Comité organisateur rappelle que le concert d'amateurs, au profit de l'œuvre du Vestiaire des Ecoles libres, aura lieu le lundi 14 mars à 3 heures précises, 18, rue de Tournai.

Le programme comprendra de la musique vocale, instrumentale, déclamation, comédie, et donnera pleine satisfaction à toutes les personnes désireuses de témoigner leur sympathie à l'œuvre si intéressante du Vestiaire des Ecoles libres.

On peut se procurer des cachets chez M. Rosoor-Delattre, Grande-Place, à Tourcoing et chez M. Marcelli, rue du Bois, à Roubaix.

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons le décès, à l'âge de 85 ans, de M. Pierre Vienne, époux de dame Marie Stien. Les convoi et service auront lieu, lundi prochain, 7 mars, à neuf heures, en l'église Notre-Dame de Lourdes. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Gand, 629, à 8 heures et demie.

SERVICE DE L'EBOUAGE. — Trois chevaux réformés de ce service ont été vendus jeudi par le ministère de M. Louis Bodvin, commissaire-priseur, L'un, âgé de 6 ans, a été adjugé à 500 francs, les deux autres, âgés de 15 ans, ont été payés 250 francs l'un.

UN ENFANT DANS UN FOSSÉ. — Vendredi matin vers 11 heures et demie, le jeune Alfred Dupont, âgé de 5 ans, dont les parents demeurent rue de Baisieux, 43, revenait de l'école, lorsqu'il s'arrêta rue de Nice, pour glisser sur un fossé gelé dépendant de la propriété de M. Tiberghien. La glace se brisa et le jeune imprudent tomba dans l'eau en poussant des cris déchirants. Un passant, M. Cyrille Devolder, âgé de 29 ans, liseur demeurant rue de l'Epinette, avait entendu ces cris de détresse. Il descendit dans le fossé et put retirer l'enfant sain et sauf ; sans son intervention le petit imprudent était noyé. Le jeune Dupont a reçu des soins à l'estaminet Descamps et a été ensuite transporté au domicile de ses parents.

UN TRISTE PERSONNAGE. — Vendredi matin les gardes du Blanc-Seau, Blondel, Vanhoeck et Schietteeate, ont arrêté près du canal un individu qui inspirait de la répulsion et de la crainte aux jeunes filles des quartiers du Flocon, de l'Epinette et voisins. Cet homme recherché depuis *longtemps* déjà, se trouvait toujours sur le passage des jeunes ouvrières et il prenait devant elles des attitudes obscènes. Les plaintes devenant de plus en plus nombreuses, les gardes, se mirent en tenue bourgeoise, vendredi matin et surprirent en flagrant délit près du canal le triste personnage. C'est un charretier Gustave Kint, né à Belleghem (Belgique) le 23 avril 1865, demeurant rue Claude-Bernard, 4. Après interrogatoire il a été écroué en attendant son transfert à Lille. Il sera poursuivi pour outrage aux mœurs.

LES VOLS AU COFFRE-FORT. — M. Delalé, juge d'instruction, a interrogé vendredi après-midi un jeune homme de 17 ans, Spilles Henri, demeurant à Tourcoint, au sujet des vols au coffre-fort dont est inculpé Charles Godefroy, de Roubaix. Spilles avait d'abord été arrêté comme complice de Godefroy, puis relâché, toutes ses relations avec les cambrioleurs s'étant bornées à se trouver attablé au cabaret avec Godefroy.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de vendredi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : Marée, 1.310 k.; Huîtres, 5.40; harengs saurs, 66 caisses; beurre, 20 k.

CONTRAVENTIONS à J.-B. D..., 33 ans, aubergiste, pour défaut d'inscription de logeur; à Alfred W..., 50 ans, menuisier, pour ivresse publique et tapage injurieux.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Legrand et Cie, un bâcleur, Hippolyte Salens, âgé de 14 ans, a été blessé au medius droit en nettoyant un métier en marche. Sept jours de repos. Docteur Vienne. —— A la teinturerie de M. Aimable Liard, Charles D'Haene, âgé de [illegible] ans, fixeur, s'est fait une entorse du pied gauche en tombant. Quelques jours de repos. Docteur Delegrange. —— Marie Delecls, âgée de 19 ans, ouvrière chez M. Ed. Duvillier, a eu le médius gauche pris dans un volant. Huit jours de repos. Docteur Carrette. —— Un débourreur de la maison Albert Pellet, Alfred Baublomme, âgé de 25 ans, a eu l'index gauche pris entre une meule et un « travailleur » qu'il aiguisait. Huit jours de repos. Docteur Decherf. ——

ENTERREMENTS DU SAMEDI 5 MARS. — M. Henri Hespel, 9 heures, église Saint-Eloi (Blanc-Seau). — M. Marcel Raulin, 3 heures, église du Sacré-Cœur.

6 PORTRAITS SOIGNÉS 2 fr. 25, 81, rue Desurmont, Tourcoing.

LINSELLES

MORT D'UN LINSELLOIS A ARRAS. — Jeudi, à midi, est décédé à l'hôpital militaire d'Arras, l'infirmier en chef Louis Gallois, *plus connu des troupiers sous le nom de « père Louis »*, qui, depuis le 6 janvier 1860, soignait avec intelligence et avec un dévouement admirable les soldats malades de la garnison.

Né à Linselles (Nord) le 17 janvier 1839, Louis Gallois entra comme infirmier militaire à l'hôpital militaire d'Arras, après avoir fait un certain séjour dans les hôpitaux civils de Lille et de Valenciennes.

A l'hôpital d'Arras, de 1869 à 1869, « il donna les soins les plus dévoués aux soldats malades et prit part, avec un dévouement absolu et constant, aux traitements de sept épidémies (4 de variole, 1 de cholérine, 2 de fièvre typhoïde), disent ses états de service.

Gallois était infirmier en chef des salles militaires quand la guerre éclata ; pendant cette époque troublée, il se prodigua et attira l'attention sur lui par les soins qu'il donna aux nombreux blessés de l'armée du Nord et aux malheureux atteints de variole.

Le 23 mars 1872, il reçut une médaille d'argent de 1re classe et en 1887 une médaille d'honneur en or.

Quand le président Carnot vint à Arras (30 mai 1889), celui-ci apporta une médaille en argent pour Gallois, mais au moment d'accrocher sur la poitrine de ce vieux brave la récompense qu'il lui avait réservée, le président fit remarquer avec juste raison, à son officier d'ordonnance, le commandant Cordier, qu'il ne pouvait donner à l'infirmier une nouvelle médaille d'argent, alors qu'il était déjà titulaire d'une médaille d'or. Aussi, après s'être fait dire les états de service de l'infirmier, le chef de l'Etat pria-t-il la Commission des hospices de lui soumettre une proposition de récompense qui fût plus en rapport avec les services rendus.

La Commission des hospices, estimant que la médaille militaire était la seule récompense à laquelle pouvait prétendre Gallois, fit des propositions en ce sens, mais le dossier s'égara sans doute dans quelque bureau et le brave infirmier mourut sans avoir obtenu ce à quoi il avait droit.

On l'a dit avec juste raison, il s'agit ici de toute une vie de dévouement. Aussi nous tenions à rendre le suprême hommage à la mémoire d'un Linsellois d'origine.

HALLUIN

UNE ŒUVRE MUNICIPALE INTÉRESSANTE

La mortalité infantile

Les mesures prises pour la combattre

Ce n'est un secret pour personne que la mortalité infantile sévit plus à Halluin que peut-être partout ailleurs. On a dit que cette ville détenait en France le triste record du haut nombre de décès d'enfants. D'ailleurs, en 1903, sur une population de 15.000 habitants, on a enregistré 187 décès d'enfants dont 104, de un jour à trois mois.

Le mal est suffisamment connu : il serait donc superflu de nous appesantir davantage. Mais l'Administration municipale est-elle restée inactive pour la combattre ? Nous répondrons catégoriquement : non.

Déjà, au début de l'année dernière, elle s'était rendue, en compagnie de quelques médecins de la région, à Saint-Pol-sur-Mer, afin d'y étudier le fonctionnement d'une « Goutte de Lait » qui avait donné d'appréciables résultats en diminuant sensiblement la mortalité infantile.

S'inspirant des renseignements qu'il avait recueillis, M. le Maire d'Halluin fonda une « Goutte de Lait » appropriée aux besoins de la région.

Jusqu'à présent, seuls les enfants inscrits à l'Assistance médicale gratuite ou au Bureau de Bienfaisance, *au nombre de 80, bénéficient de l'institution*, mais il y a tout lieu de croire que l'œuvre prendra prochainement plus d'extension. Le Conseil municipal alloue *une subvention de 3.000 francs pour assurer* le fonctionnement et le service est assuré par les soins de MM. les docteurs Pierchon et Mahieu.

Les médecins font des visites à *domicile* afin d'éviter les graves inconvénients qui résulteraient de l'obligation pour les mères d'apporter leurs enfants, surtout pendant la saison d'hiver, à des consultations données à heures fixes.

A la première visite, le médecin donne à la mère quelques avis sur les soins d'hygiène à donner à leur bébé, et il insiste tout particulièrement sur la nécessité et les avantages de l'allaitement naturel. Si cet allaitement n'est pas possible, il remet un bon permettant à la mère d'obtenir gratuitement, du lait, dans des fermes désignées à l'avance. Ce lait provient de vaches saines qui sont soumises, en outre, à un régime alimentaire spécial.

Le lait doit être soumis à certaine préparation indiquée par le médecin avant d'être donné à l'enfant, dans un biberon délivré aussi gratuitement.

La sollicitude de l'œuvre va également à la mère, à qui le médecin peut délivrer, s'il le juge nécessaire, des bons de pain et de viande.

La visite à domicile a cet autre avantage que, se produisant à l'improviste, elle permet au médecin visiteur de contrôler s'il est tenu compte de ses avis pour les soins et l'alimentation de l'enfant, car il faut malheureusement compter encore avec de vieux préjugés qu'on ne pourra déraciner qu'à la longue.

En somme, les résultats obtenus jusqu'ici par cette œuvre sont encourageants. Les décès d'enfants ont sensiblement diminué et on constate que les enfants sont mieux soignés qu'autrefois.

Il faut donc rendre hommage à l'Administration municipale de sa généreuse initiative et savoir gré aux médecins du concours dévoué qu'ils lui apportent en cette circonstance.

La Mairie cambriolée. — L'audace des malfaiteurs ne connaît plus de borne, et on ne sait vraiment où elle s'arrêtera. Il ne se passe pas de semaine sans que nous ayons à relater un vol commis à Halluin ; malgré les rondes nocturnes de la police, les voleurs n'en continuent pas moins leurs exploits. Dans la nuit de jeudi à vendredi, c'est la Mairie d'Halluin qu'ils ont visitée et ce cambriolage est d'autant plus audacieux qu'il a été accompli dans des locaux attenant au poste de police, où se trouvaient plusieurs gardes-champêtres.

L'escalier qui mène aux bureaux de la Mairie prend naissance à quelques pas à peine de la porte du corps de garde, et c'est cet escalier que le malfaiteur a dû gravir pour arriver à la porte donnant accès au couloir qui mène aux bureaux. Après avoir ouvert, on ne sait comment, cette première porte, le ou les cambrioleurs ont, au moyen d'une pesée, fracturé la seconde. C'est d'abord le bureau du secrétaire de mairie qui fut visité ; dans un premier tiroir se trouvait une serviette, elle n'a pas été touchée. Dans un autre tiroir était déposée une somme de 150 francs en monnaies diverses et des timbres-postes pour une valeur de 15 francs. Tout cela a disparu.

Le bureau de M. Jules Vast, employé, fut également visité ; le tiroir ne contenait rien et on le retrouva sur une chaise. Des papiers divers ont été répandus pêle-mêle sur le sol.

C'est dans ce désordre que M. Charles Bartholomeus, appariteur de la Mairie, trouva le bureau, vendredi matin, un peu après sept heures. Il en informa immédiatement le secrétaire de mairie, qui arriva, et qui ne put que constater le vol dont il avait été victime. M. Goudelle, commissaire de police, ouvrit aussitôt une enquête, qui jusqu'ici n'a donné aucun résultat.

On ne peut s'expliquer comment le voleur a pu pénétrer ainsi dans les bureaux et y pratiquer son cambriolage sans être entendu. Nous le disons plus haut, durant toute la nuit, des gardes-champêtres ont été de service au corps de garde et sont sortis, à tour de rôle, pour accomplir leur ronde ; l'un des agents était même accompagné d'un grand chien de garde. En outre, M. Emile Nollet, facteur des postes, était couché dans une chambre contiguë au bureau ; lui non plus n'a rien entendu.

Inutile de dire que ce fait a produit une certaine émotion dans la ville et qu'il a défrayé toutes les conversations.

RONCQ

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal de cette commune s'est réuni hier vendredi, à 6 heures du soir, sous la présidence de M. Albert Leys, adjoint. Etaient présents : MM. Louis Vienne, Louis Destombes, Delannoy, Delobelle, Catteau, Albert Destombes, Jules Cornard, Adolphe Cousinne, Jean-Louis, Casier, Jules Cappelle, Corneille Videlaine, Louis Bonte, Louis Gallois, Jean-Louis Lecomte, Jules Carrette, Jules Lecomte. M. Carrette est nommé secrétaire de la session.

A la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Carrette présente des observations à propos du projet, examiné au cours de cette séance, de l'établissement d'une cabine téléphonique à Roncq ; il estime que bien des dépenses sont plus urgentes que celle-là. On fait comprendre à M. Carrette que rien n'est encore décidé.

Entretien des rues et chemins vicinaux. — Le Conseil décide de mettre en adjudication pour trois ans, les travaux d'entretien des rues et chemins vicinaux, à raison de 1.100 francs par an.

On vote ensuite une somme de 106 francs 42, pour couvrir un crédit insuffisant.

M. Delahousse réclame 107 fr. 05, montant des dégâts commis dans son usine dans la nuit du 7 au 8 décembre dernier. Cette demande est repoussée.

Lors de sa dernière séance, le Conseil a voté un crédit de 1.092 fr., porté au budget additionnel de 1904, pour secours à domicile des vieillards infirmes et incurables indigents. La liste, qui comprenait 13 noms, a été approuvée par M. le Préfet. Pour que ces vieillards n'attendent pas le retour du budget approuvé, le Conseil vote une somme de 1.560 fr., dont 468 fr. sera payé par le département. Les bénéficiaires auront chacun 10 francs.

La liste des indigents inscrits à l'assistance médicale comprend 593 noms ; la commission a procédé à 165 retranchements. De plus, 298 indigents de nationalité belge sont admis depuis 1893 à bénéficier des secours médicaux et pharmaceutiques, sur le compte du Bureau de bienfaisance.

Abris aux cimetières. — Le Conseil décide de faire construire un abri aux cimetières de la commune. Un architecte sera chargé de dresser les plans et devis et le projet sera examiné à la prochaine session.

Le Conseil accorde un avis favorable à plusieurs soutiens de famille.

M. le docteur Galissot demande que la commune soit pourvue d'un appareil à désinfecter. Le Conseil en reconnaît l'utilité et adopte en principe le projet qui est renvoyé à la commission des finances.

La Musique du Blanc-Four demande un supplément de subvention. Renvoyé à la session de mai.

Le receveur buraliste, M. Humbert, sollicite du Conseil, sa gratification annuelle de 50 francs ; il demande de vouloir bien l'augmenter, pour l'indemniser de l'occupation supplémentaire occasionné par le débit de papiers timbrés. Le Conseil n'accorde que la gratification habituelle, pour l'aide apporté par le receveur buraliste dans la perception des droits d'octroi sur les vins et les boissons. La séance est levée à 8 heures moins un quart.

QUESNOY-SUR-DEULE

WERVICQ-SUD

L'INCENDIE DU TEILLAGE DE LIN

80.000 francs de dégâts

Nous devons revenir sur le violent incendie qui a détruit, dans la soirée de jeudi, le teillage mécanique de MM. Boutemy, de Lannoy, situé à proximité du pont de la Lys qui sépare Wervicq-Sud de Wervicq (Belgique).

L'établissement de MM. Boutemy

L'établissement entier occupe un personnel de cent ouvriers environ, et comprend d'une part trois ou quatre grands magasins, renfermant, en quantités considérables, des balles de chanvre, de lin de Russie et lin vert du pays ; l'un d'eux en contient pour une valeur de 600,000 francs. Il est très probable que toutes ces marchandises, excessivement inflammables, et l'établissement entier eussent été la proie des flammes, sans la rapidité avec laquelle les premiers secours ont été organisés par les ouvriers et par les pompiers de Wervicq-Belgique et de Wervicq-Sud.

Derrière ces magasins sont situés le peignage et le teillage. Ce premier atelier, séparé de trois mètres à peine du teillage où s'est produit l'incendie, renfermait 40.000 kilos de chanvre et 7.000 kilos de lin qui ont été brûlés ou détériorés. Les machines de cet atelier au nombre d'une quinzaine, sont demeurées en bon état. L'on espère que les cinquante ouvriers qui y étaient occupés pourront reprendre le travail dans une huitaine de jours.

Quant au bâtiment incendié, le teillage, il renfermait de 5 à 6.000 kilos de lin roui, ainsi qu'une brayeuse et les moulins.

Un court-circuit

Quarante ouvriers travaillaient dans cet atelier, jeudi, vers six heures du soir, lorsque tout à coup, par suite d'un court-circuit, une vive étincelle jaillit d'un des fils conducteurs d'électricité éclairant l'atelier. Ce fil s'enflamma bientôt sur toute sa longueur, 25 mètres environ, projetant des étincelles de tous côtés et communiquant le feu aux poussières et débris de lin dont les murs et le toit étaient recouverts. En tombant sur le sol, ces flammèches embrasèrent à leur tour le lin placé sur les moulins, et bientôt tout l'atelier fut en feu.

Les secours

Une frayeur bien compréhensible s'était emparée des ouvriers qui n'eurent que le temps de fuir. Sous la direction de MM. Chapelle, directeur, et Emile Franchomme, contremaître, la pompe de l'établissement fut immédiatement mise en batterie près de la Lys, et tous les efforts se portèrent vers le peignage qu'il fallait à tout prix préserver, pour sauver en même temps les magasins. Dix minutes après, les pompiers de Wervicq-Belgique accouraient, sous les ordres du lieutenant Gallant, et installaient deux pompes aux deux extrémités du peignage. Presqu'en même temps arrivaient les pompiers de Wervicq-Sud, conduits par le lieutenant Dépil, de sorte que bientôt quatre pompes purent déverser des torrents d'eau sur le teillage et le peignage.

Le tocsin qui avait résonné jusqu'à Comines-France et Comines-Belgique, avait rassemblé 2.000 personnes sur le lieu du sinistre. Vers sept heures et demie, les pompiers de Comines (France) arrivèrent, conduits par leur commandant, M. Ducarin, mais ils n'eurent pas à intervenir, tout danger paraissant écarté.

Les ouvriers du teillage, au nombre de quarante, seront réduits au chômage jusqu'au 15 avril, semble-t-il. A cette époque, ils seront occupés dans la mesure du possible, au rouissage du lin, le long de la Lys.

Les dégâts

Du teillage mécanique, il ne reste que les murs branlants, et à l'intérieur, les machines gisant au milieu d'amas de lin qui fume. Toutes les marchandises, nous l'avons dit, renfermées dans le peignage, sauf les machines, ont été brûlées ou détériorées, étant placées contre le mur voisin du teillage.

Une première évaluation sommaire avait porté le chiffre des dégâts à 20.000 francs ; ils sont bien plus considérables, et peuvent être établis à 80.000 francs, soit 63.000 pour les marchandises, et 17.000 pour le matériel et les bâtiments, le tout couvert par des assurances. La destruction complète de l'établissement causait une perte de 750 à 800.000 francs de dégâts. Vendredi matin, la gendarmerie d'Halluin procédait à une enquête sur cet incendie.

UNE ENQUÊTE DE COMMODO ET D'INCOMMODO est ouverte, par arrêté préfectoral, sur le projet par la commune, d'acquérir de M. Orville-Brame et ses enfants, moyennant 9.527 fr. 90, une parcelle de terrain

---

FEUILLETON DU 6 MARS 1904 — N° 28

LE BARON JEAN

PAR CAMILLE DEBANS

— Et nous nous marions? demanda Joseph plein d'espérance.

— Quand vous voudrez.

Denisard revint rayonnant. Vraiment, il fallait que le drôle eût une véritable fureur du mariage.

— Mademoiselle Lavant, dit-il avec solennité, même dans le cas où Martineau ne réussirait pas, ce qui est bien improbable, je crois pouvoir affirmer qu'avant un mois, j'aurai les soixante mille francs qui me manquent pour posséder une fortune égale à la vôtre.

— Ah! vraiment! fit Célestine. J'en suis bien aise. Et peut-on savoir d'où vous tirerez cet appoint?

— Veuillez ne pas m'interroger avant l'heure où je pourrai tout vous dire. Apprenez seulement que ce sera le produit d'un coup de filet assez malin.

— Comme vous voudrez. Moi, vous savez, je ne suis pas curieuse.

C'était une abominable femme que Célestine Lavant. Elle avait un passé digne de la profession qu'elle exerçait.

On eût juré que la nature s'était appliquée à la douer monstrueusement. Dès son enfance, elle avait aimé le mal par goût.

Née de braves gens qui tenaient une auberge dans les environs de Paris, elle s'était abandonnée dans un âge invraisemblable à la plus noire débauche.

Puis le village étant pour elle, un théâtre indigne de son ambition, elle avait un jour dévalisé la caisse de son père et s'était transportée à Paris. Là, nous n'avons pas besoin d'indiquer le métier auquel elle s'était livrée.

Mais il lui manquait quelque chose d'essentiel pour s'enrichir dans le commerce de la galanterie : la beauté.

A l'âge de vingt ans, en effet, Célestine était devenue forte, ses traits avaient grossi, ses petits yeux s'étaient enfoncés et elle s'aperçut bientôt qu'elle ne devait pas compter sur des succès éclatants.

Son père mourut à cette époque. Elle alla recueillir le petit héritage qu'il laissait. Mais il fallait partager avec sa mère. La pauvre femme désolée de se trouver seule au monde, car elle ne pouvait compter sur sa fille, eût peut-être tout abandonné à Célestine moyennant une rente annuelle.

Mais un notaire fit comprendre à Mme Lavant le danger d'une semblable décision. Célestine, furieuse de voir lui échapper l'argent qu'elle convoitait, fit à sa mère une série de scènes d'une telle violence que la malheureuse tomba malade.

Sa fille déclara que seule elle la soignerait.

On entendit à diverses reprises le bruit de diverses discussions. Des voisines affirmèrent que Célestine forçait sa pauvre mère à se lever et la battait comme plâtre.

Tant et si bien qu'au bout de quelque temps Mme Lavant mourut.

Les rumeurs du village attirèrent bien l'attention d'un juge de paix voisin, mais les constatations médicales ne prouvèrent rien contre Célestine, qui vendit l'auberge et les biens de sa mère.

Elle revint à Paris.

Quand les femmes se mettent à être vraiment mauvaises, elles dépassent, dans leur méchanceté, tout ce que peut rêver la malice des hommes.

La misérable fille avait tous les vices ; seulement, dès qu'elle fut en possession de l'héritage maternel, son avarice, sa soif de richesses, absorbèrent d'abord et reléguèrent ensuite au dernier plan ses autres aptitudes au mal.

A partir de ce moment, elle concentra toutes les forces de sa nature sauvage dans l'âpre réalisation de tous les gains possibles.

Peu à peu elle finit pourtant par se consacrer tout entière à l'usure et elle devint la plus redoutable parmi ces vampires qui vivent de sang et de ruine.

Rien ne l'arrêtait. Jamais elle ne s'était attendrie.

Les plus effroyables malheurs, les plus touchantes infortunes, la laissaient glacée. Elle vivait, elle engraissait au milieu des désastres provoqués par elle, au milieu des larmes et des désespoirs qu'elle semait sur son chemin.

Telle était la femme dont Denisard convoitait la *main, et nous pouvons dire que ce sinistre personnage* était digne d'une telle fiancée.

Il n'avait jamais connu, lui, qu'une seule passion: l'argent ; *mais elle le dominait si complètement* qu'il n'y avait certainement pas de fautes, d'énormités, d'infamies, dont il ne fût capable pour la satisfaire.

Une fois unis, ces deux êtres malfaisants pouvaient et devaient devenir les plus épouvantables traqueurs de gens besoigneux et *solvables*.

Célestine Lavant n'éprouvait pour Joseph Denisard qu'une tendresse extrêmement restreinte. Elle était trop pratique pour aimer qui que ce fût au monde.

Mais Denisard était un gaillard solide, aux épaules robustes, aux bras puissants.

De plus, il n'était doué que d'une médiocre intelligence. Célestine avait pensé qu'un pareil homme était bien fait pour la compléter.

Il pouvait devenir dans ses mains un instrument docile, aveugle, et c'était là certainement la seule raison qui lui avait fait accepter sa proposition de mariage.

La conversation que nous avons interrompue pour tracer un croquis de la future madame Denisard se termina par un engagement définitif : on fixa le jour et l'heure du mariage.

Pendant que s'accomplissait cet *événement* qui aura une grande influence sur les événements dont nous avons entrepris le récit, l'entourage de Marguerite Parenty s'agitait et dépensait une grande activité.

La tactique employée par Martineau pour se venger de Maladet et *lui faire payer en bons deniers* sa rouerie de la Réunion avait eu d'autres résultats que ceux dont se réjouissait Félicien.

Les demi-aveux qu'il avait faits, la restitution à l'aide de laquelle il s'était juché sur un certain piédestal et les diverses indications données par lui à Mme de Navaillan, tout avait mis en goût les amis et le tuteur de Mlle Parenty.

Ils pensaient maintenant qu'il ne serait peut-être pas difficile de savoir le dernier mot sur cette affaire.

Mme de Navaillan, avec cette ardeur qu'elle apportait à toute chose, prétendait arriver en peu de temps à des résultats décisifs.

Elle en parlait sans cesse. Elle excitait M. Destrem, elle persécutait Boisgrimaud pour qu'il fît mille démarches. Elle occupait Martineau, qui n'avait pas prévu la singulière tournure que devaient prendre les choses, mais qui n'en riait pas moins de tout son cœur.

Car, le sceptique garçon s'amusait beaucoup du tour qu'il avait joué à Maladet, et il se disait que si ce dernier ne s'employait pas pour lui, comme il le désirait, il lui devrait au moins quelques moments de gaîté.

En attendant, Mme de Navaillan dressait des plans, préparait des campagnes et se donnait beaucoup de mal.

Presque chaque soir elle ramenait la conversation sur ce sujet. Et Boisgrimaud, obligé de faire bonne contenance, commençait à trouver ce supplice intolérable.

Martineau le harcelait d'un côté, Louise l'épouvantait de l'autre, et M. Destrem, alléché par l'espérance de rendre sa fortune à Marguerite, s'était montré froid pour les propositions discrètes que le baron Jean avait faites au nom de M. d'Arlac.

On en était là, lorsque le hasard réunit un soir, dans le salon de Mme de Navaillan, presque tous les personnages que l'on connaît.

Boisgrimaud bien entendu, M. Destrem, Marguerite, Paul d'Arlac et Martineau lui-même, qui, par hasard, avait jugé à propos de venir présenter ses devoirs à Louise, avec l'arrière pensée de taquiner son complice.

On parla d'abord du prochain mariage du baron et de Louise, qui devait avoir lieu douze jours plus tard.

Puis on remit sur le tapis cette éternelle question de la succession de Parenty.

(*A suivre*). CAMILLE DEBANS.